

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ville.montreal.qc.ca/plateau

AVIS PUBLIC ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 17 juillet 2014, l'ordonnance suivante :

- C-4.1, o. 057, relative à l'installation d'une signalisation de virage à droite obligatoire à la sortie du stationnement du pavillon de Bullion de l'Hôpital Hôtel-Dieu, face à la rue Saint-urbain,

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Cette ordonnance entre en vigueur à la date de son adoption. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 août 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx